ART. 26 N° 614

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 614

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 26

À la seconde phrase de l'alinéa 43, substituer aux mots :

« répartis dans »

les mots:

« institués au sein de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.